

- COMMUNE D'ORSAY -

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 18 DECEMBRE 2018

COMPTE-RENDU SUCCINCT

Étaient présents : David Ros, Maire, Président, Marie-Pierre Digard, Stanislas Halphen, Michèle Viala, Pierre Bertiaux, Elisabeth Delamoye, Didier Missenard, Elisabeth Caux, Augustin Bousbain, adjoints - Eliane Sauteron, Albert Da Silva, Véronique France-Tarif, Claudie Mory, François Rousseau (à partir de 21h30), Pierre Chazan, Astrid Auzou-Connes, Hervé Dole (à partir de 21h), Claude Thomas-Collombier, Rémi Darmon, Martial Mancip, Simone Parvez, Alain Roche, Caroline Danhiez, Patrick Bernert, Rachid Redouane, Léna Chandon.

Absents excusés représentés :

Ariane Wachthausen

Alexis Fôret

François Rousseau (jusqu'à 21h30)

Mireille Ramos

Hervé Dole (jusqu'à 21h)

Gabriel Laumosne

Yann Ombrello

Isabelle Ladousse

Raymond Raphaël

Pouvoir à David Ros

Pouvoir à Augustin Bousbain

Pouvoir à Michèle Viala

Pouvoir à Elisabeth Delamoye

Pouvoir à Marie-Pierre Digard

Pouvoir à Pierre Bertiaux

Pouvoir à Stanislas Halphen

Pouvoir à Eliane Sauteron

Pouvoir à Simone Parvez

Absents :

Nombre de conseillers en exercice 33

Nombre de présents à 20h40 33

Nombre de votants 33

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance du conseil municipal.

Pierre Bertiaux est désigné, à l'unanimité des présents, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 18 DECEMBRE 2018

Le procès-verbal de la séance du 13 novembre 2018 est approuvé à l'unanimité.

DECISIONS MUNICIPALES PRISES PAR LE MAIRE EN VERTU DE LA DELEGATION DE POUVOIRS DU CONSEIL MUNICIPAL (ARTICLE L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES)

Conformément aux dispositions de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales, monsieur le Maire rend compte des décisions prises depuis la dernière séance, à savoir :

DATE	DECISION N°	OBJET (Tous les montants sont exprimés en TTC)
05-nov.	18-186	Contrat de partenariat entre l'entreprise TCHEKCHOUKA et la commune d'Orsay relatif à l'organisation d'un spectacle jeune public en direction de l'école élémentaire du Centre. Le montant de la dépense s'élève à 850 € TTC.
16-oct	18-187	Avenant n°2 à la décision 09-166 portant modification de l'encaissement – Régie référencée RR 03218
12-sept	18-188	Avenant n°2 à la décision 97-19 portant modification de l'encaissement – Régie référencée RR 03237
27-aout	18-189	Adoption du marché n°2018-21 relatif à la dératisation, la désinfection et la désinsectisation des réseaux d'assainissement, des bâtiments communaux et du CCAS, attribué à la société ELIS PREVENTION NUISIBLES, dont le montant est déterminé comme suit : Poste n° 1 : Prestations forfaitaires • Pour la commune d'Orsay : montant annuel de 7 208 € HT (3 604 € pour la première période) ; • Pour le CCAS : montant annuel de 939 € HT (469.50 € pour la première période) ; 2). Poste n° 2 : Prestations sur bons de commande : • Pour la commune d'Orsay : montant maximum annuel de 10 000 € HT ; • Pour le CCAS : montant maximum annuel de 5 000 € HT.
27-aout	18-190	Adoption de l'avenant de transfert du marché 2017-16 relatif à la fourniture de denrées alimentaires pour les services de la restauration scolaire, municipale, de la petite enfance et du CCAS – Lot n°7 Produits surgelés, attribué à la société DAVIGEL, absorbée depuis par la société SYSCO France SAS. Le présent avenant ne comporte pas d'incidence financière.
27-aout	18-191	Adoption de l'avenant de transfert du marché 2017-16 relatif à la fourniture de denrées alimentaires pour les services de la restauration scolaire, municipale, de la petite enfance et du CCAS – Lot n°11 Produits frais et réfrigérés, attribué à la société DAVIGEL, absorbée depuis par la société SYSCO France SAS. Le présent avenant ne comporte pas d'incidence financière.
29-aout	18-192	Avenant n°1 à la convention avec le Ministère de la Justice et l'Agence nationale des titres sécurisés relative à l'adhésion de la commune aux échanges dématérialisés de données d'état-civil
29-aout	18-193	Avenant à la convention de formation du 30 mai 2018 passée avec ADIAJ Formation. La formation, portant sur la sécurité juridique des actes administratifs, ayant été suivie par 18 agents municipaux au lieu des 10 initialement prévus, le montant de la dépense s'élève désormais à 1 680 € TT au lieu de 1 460 € TTC

29-aout	18-194	Contrat de cession du droit d'exploitation de cinq représentations de conférences théâtralisées intitulées « Impromptus scientifiques » dans le cadre de la Fête de la science le 12 octobre 2018 – Compagnie Les Ateliers du Spectacle. Le montant de la dépense s'élève à 5 489, 38 € TTC
29-aout	18-195	Adoption du contrat n°2018-11D relatif à la maintenance du produit AQUAGREEN, attribué à la société INNOGUR TECHNOLOGIES, pour un montant forfaitaire annuel de 3 308, 86 € HT dans le cadre du poste 1 et avec un maximum annuel seul de 3 500 € HT pour le poste 2
29-aout	18-196	Convention de partenariat avec la Communauté d'agglomération Paris Saclay, pour l'organisation du spectacle « Two sink, three float » le 15 septembre 2018 au stade nautique d'Orsay, dans le cadre du festival « Encore les beaux jours ». Le montant total de la dépense est entièrement pris en charge par la CPS
29-aout	18-197	Convention de mise à disposition payante des vestiaires et des lignes d'eau du bassin extérieur du stade nautique au profit de l'UFR STAPS pour un stage de sauvetage les 4, 5 et 6 septembre 2018. Elle est consentie moyennant le paiement du tarif voté en conseil municipal
03-sept.	18-198	Adoption de l'avenant de transfert au marché n°2017-15 relatif à la location et maintenance du parc de photocopieurs de la ville (lot n°1 : Location et maintenance de photocopieurs A3 et lot n°2 : Location et maintenance de photocopieurs A4), attribué à la société KONICA MINOLTA BUISNESS SOLUTIONS. Le présent avenant ne comporte pas d'incidence financière
06-sept.	18-199	Convention de mise à disposition d'installations sportives au profit de l'école Nouqa, située Allée de la Bouvêche à Orsay. Elle est consentie moyennant le paiement du tarif voté en conseil municipal
11-sept	18-200	Convention de prestation de service du Football Club d'Orsay Bures (FCOB) au profit du service périscolaire de la commune d'Orsay. Le montant de la dépense s'élève à 35 €/l'heure, à raison de 6 heures par semaine du 10 septembre 2018 au 5 juillet 2019.
26-sept	18-201	Convention de partenariat avec l'auberge de jeunesse CIARUS pour l'hébergement de 9 jeunes et 2 accompagnateurs du service jeunesse du 22 au 24 octobre 2018. Le montant de la dépense s'élève à 1 447, 40 € TTC
11-sept	18-202	Convention de mise à disposition temporaire et gratuite du Bois Persan, au profit de l'UFR STAPS pour l'organisation de courses d'orientation
26-sept	18-203	Convention d'accueil d'un collaborateur-trice occasionnel-le bénévole, pour encadrer l'accompagnement à la scolarité organisé par le service jeunesse durant l'année scolaire 2018-2019
26-sept	18-204	Convention de partenariat avec le théâtre du Menteur – Création théâtrale et actions de sensibilisation autour du spectacle « 51 mots pour dire la sueur ». Le montant de la dépense s'élève à 3 428,75 € TTC
26-sept	18-205	Contrat de partenariat entre la société AGORA Productions et la commune d'Orsay relatif à l'organisation de trois spectacles jeune public en direction de l'école élémentaire du Centre. Le montant de la dépense s'élève à 2 532 € TTC
17-sept	18-206	Convention de mise à disposition, à titre gracieux, du Gymnase Blondin au profit de l'association Terra Lusa pour une fête des adhérents le samedi 27 octobre 2018

26-sept	18-207	Convention de formation passée avec CARIDE Formation – 12 avenue du Québec – Silic 523 – 91946 COURTABOEUF – pour 2 agents municipaux sur le thème « Habilitation électrique initial BS ». Le montant de la dépense s'élève à 780 € TTC
26-sept	18-208	Convention de formation passée avec CARIDE Formation – 12 avenue du Québec Silic 523 – 91946 COURTABOEUF, pour un agent, sur le thème « CACES R372 catégorie 4 ». Le montant de la dépense s'élève à 745 € TTC
26-sept	18-209	Convention de prestation de service de l'association « Temps danse » au profit du service périscolaire de la commune d'Orsay. Le montant de la dépense s'élève à 35 €/l'heure, à raison de 3 heures par semaine du 27 septembre 2018 au 5 juillet 2019.
26-sept	18-210	Convention de prestation de service de l'association « Les amis de la Musique et de la Terre » au profit du service périscolaire de la commune d'Orsay. Le montant de la dépense s'élève à 35 €/l'heure, par atelier (2 intervenants), à raison d'1h30 par semaine du 25 septembre 2018 au 5 juillet 2019.
26-sept	18-211	Convention de prestation de service de la Maison des Jeunes et de la Culture Jacques Tati (MJC Tati) au profit du service périscolaire de la commune d'Orsay. Le montant de la dépense s'élève à 48 €/l'heure, à raison de 2 heures par semaine du 27 septembre 2018 au 5 juillet 2019.
04-oct	18-212	Adoption du marché n°2018-11 relatif à la fourniture de matériel électrique, attribué à la société REXEL. Il s'agit d'un accord-cadre à bons de commande mono-attributaire sans montant minimum ni maximum annuel
04-oct	18-213	Convention d'honoraires pour ester en justice et défendre la collectivité à l'occasion de 2 recours au Tribunal Administratif portés par la société FREE
04-oct	18-214	Demande de subvention à la Communauté Paris Saclay dans le cadre du Soutien à l'Investissement Communal (SIC)
04-oct	18-215	Convention de partenariat avec la CPS, pour l'organisation du spectacle « Two sink, three float », le 15 septembre 2018 au stade nautique d'Orsay, dans le cadre du festival « Encore les beaux jours » (abroge la décision 18-196). Le montant de la dépense s'élève à 194,92 € TTC
04-oct	18-216	Contrat de services de distribution automatique de denrées alimentaires pour l'équipement du Centre Technique Municipal et l'Hôtel de Ville
04-oct	18-217	Contrat de cession avec le Théâtre des Beaux-songs pour un interactif « La ruche enchantée » dans le cadre du Noël des enfants. Le montant de la dépense s'élève à 1 600 € TTC
17-oct	18-218	Convention de formation passée avec CARIDE Formation – 12 avenue du Québec – Silic 523 – 91946 COURTABOEUF – pour les agents de la restauration scolaire, sur le thème « hygiène alimentaire HACCP ». Le montant de la dépense s'élève à 1 392 € TTC (les 7 et 14 novembre 2018)
17-oct	18-219	Convention de formation passée avec CARIDE Formation – 12 avenue du Québec – Silic 523 – 91946 COURTABOEUF – pour les agents de la restauration scolaire, sur le thème « hygiène alimentaire HACCP ». Le montant de la dépense s'élève à 1 392 € TTC (le 28 novembre et le 5 décembre 2018)

17-oct	18-220	Adoption de l'avenant n°1 au marché n°2017-01 L3 relatif à la fourniture de vêtements de travail (Lot n°3 : Equipements sportifs) attribué à la société DIC. Le présent avenant ne comporte pas d'incidence financière
17-oct	18-221	Convention de mise à disposition payante des vestiaires et des lignes d'eau du bassin extérieur du stade nautique au profit du Club omnisport des Ulis section Natation pour l'organisation d'un stage de natation du 22 au 26 octobre 2018. Elle est consentie moyennant le paiement du tarif voté en conseil municipal
17-oct	18-222	Convention de mise à disposition payante des vestiaires et des lignes d'eau du bassin extérieur du stade nautique au profit de l'UFR STAPS pour des entraînements de natation pendant les vacances de la Toussaint 2018. Elle est consentie moyennant le paiement du tarif voté en conseil municipal
18-oct	18-223	Contrat de partenariat entre la Compagnie Brin d'Herbe et la commune d'Orsay relatif à l'organisation de deux spectacles jeune public en direction de l'école élémentaire du Guichet. Le montant de la dépense s'élève à 1 100 € TTC
17-oct	18-224	Convention de mise à disposition, à titre gracieux, du gymnase scolaire du Guichet, au profit du Club Athlétique Orsay section Escrime pour l'organisation d'un stage
11-oct	18-225	Contrat avec la société Berger Levrault pour la mise en œuvre du prélèvement à la source. Le montant de la dépense s'élève à 2 275,20 € TTC
17-oct	18-226	Contrat avec la société Berger Levrault pour la mise en œuvre de la réforme du RIFSEEP. Le montant de la dépense s'élève à 11 844 € TTC
18-oct	18-227	Contrat avec la société CEGAPE pour l'externalisation de la gestion des allocations d'Aide au Retour à l'Emploi (A.R.E). Le coût de traitement mensuel d'un dossier est de 23 € HT
17-oct	18-228	Contrat de cession du droit d'exploitation de 2 représentations du spectacle Petit ventre par la Compagnie « Sous le sabot d'un cheval » portée par l'association le Cabaret des oiseaux
17-oct	18-229	Convention de mise à disposition payante du terrain synthétique de rugby du stade municipal et du Club house de rugby au profit de l'association Culture Rugby de Mouvement, Témoignage (CRMT) pour l'organisation d'un colloque international de rugby le samedi 24 novembre 2018
17-oct	18-230	Convention de formation passée avec le CREPS d'Ile de France – 1 rue du Docteur Savoureux 92291 Chatenay-Malabry Cedex – Le montant de la dépense s'élève à 215 € TTC
18-oct	18-231	Refinancement de dette avec la Caisse d'Épargne – Budget communal afin de bénéficier de l'opportunité de taux d'intérêt encore faibles. Montant du prêt : 745 509,60 € sur 10 ans avec un taux fixe de 1,08 %
	18-232	EN ATTENTE VALIDATION TRESORERIE
18-oct	18-233	Convention de mise à disposition temporaire et gratuite de la grande salle du gymnase MTE, au profit de l'association Shaolin Val d'Yvette pour l'organisation d'un stage de kung-fu le dimanche 9 décembre 2018

18-oct	18-234	Convention de mise à disposition, à titre gracieux, du gymnase Blondin, au profit de l'association ACPUO pour l'organisation du réveillon de la Saint Sylvestre le lundi 31 décembre 2018
18-oct	18-235	Convention de mise à disposition, à titre gracieux, du gymnase Blondin, au profit du Club Athlétique Orsay section Tir à l'arc pour l'organisation d'un tournoi le samedi 8 et le dimanche 9 décembre 2018
18-oct	18-236	Convention de mise à disposition, à titre gracieux, du gymnase Blondin, au profit du Club d'échecs d'Orsay pour l'organisation d'un championnat départemental le dimanche 11 novembre 2018
26-oct	18-237	Convention de formation passée avec l'université Paris Diderot – 5 rue Thomas Mann – 75205 Paris Cedex 13, pour 2 agents municipaux, sur le thème « l'adoption ». Le montant de la dépense s'élève à 1 320 € TTC
23-oct	18-238	Convention de formation passée avec la Fédération des Secouristes Français Croix Blanche chez monsieur Walter Henry – 14 rue des Eteules 91540 Mennecey – pour un agent municipal, sur le thème « Sauveteur secouriste du travail ». Le montant de la dépense s'élève à 96 € TTC
18-oct	18-239	Convention de mise à disposition payante des vestiaires et du bassin extérieur du stade nautique au profit de l'UFR STAPS pour une formation UE BNSSA. Elle est consentie moyennant le paiement du tarif voté en conseil municipal
24-oct	18-240	Décision modificative – Avenant n°2 à la décision 97-19 portant modification de l'encaissement – Régie référencée RR 03237
05-nov	18-241	Convention de formation passée avec CEDIS FORMATION – Centre d'Ecodéveloppement et d'Initiative Sociale – 3/5 rue de Vincennes 93100 MONTREUIL, pour une conseillère municipale, sur le thème « Les mobilités actives dans l'espace public ». Le montant de la dépense s'élève à 330 € TTC
05-nov	18-242	Convention de formation passée avec Berger-Levrault – 64 rue Jean Rostand 31670 LABEGE – pour les agents référents courrier, sur le thème « Formation sur le nouveau logiciel courrier BL Post Office ». Le montant de la dépense s'élève à 1 100 € TTC
05-nov	18-243	Adoption du marché n°2018-18 relatif aux travaux de rénovation des vestiaires et sanitaires du centre nautique municipal (lot n°2 : Maçonnerie – carrelage), attribué à la société ECM LANNI, pour un montant forfaitaire de 44 014, 13 € HT (solution de base + variante exigée n°2)
05-nov	18-244	Convention de mise à disposition, à titre gracieux, du gymnase Blondin, au profit du Club Athlétique Orsay Section Kyudo pour l'organisation d'un stage le samedi 2 et le dimanche 3 mars 2019
12-nov	18-245	Adoption du marché n°2018-26 relatif à la fourniture et la pose de clôtures, portails, portillons et brises – vues, attribué à la société SOCIETE FRANCIENNE D'ESPACES VERTS, pour un montant maximum annuel de 50 000 €
12-nov	18-246	Convention de mise à disposition, à titre gracieux, du gymnase Blondin, au profit de l'association ACPUO pour l'organisation du festival des jumelages les 23 et 24 février 2019
12-nov	18-247	Convention de mise à disposition, à titre gracieux, du Gymnase Blondin au profit de l'association Terra Lusa pour une soirée dansante le 27 avril 2019

12-nov	18-248	Convention de mise à disposition, à titre gracieux, du bassin extérieur du stade nautique, au profit du PSUC Kayak Polo pour l'organisation d'une journée de Championnat de France le samedi 23 et dimanche 24 mars 2019
14-nov	18-249	Contrat d'exposition avec l'artiste Boris Chouvelon – Exposition du 15 novembre au 16 décembre 2018 à la Crypte d'Orsay
19-nov	18-250	Convention de formation passée avec CAP'COM – 3 cours Albert Thomas 69003 LYON – pour la participation d'un agent municipal au 30 ^{ème} forum de la communication publique et territoriale. Le montant de la dépense s'élève à 948 € TTC

2018-78 – AFFAIRES GENERALES – PROJET DE CREATION D'UNE CHAMBRE FUNERAIRE – 100 AVENUE SAINT LAURENT

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **Donne** un avis favorable au projet de création d'une chambre funéraire sur le terrain sis 100 avenue Saint-Laurent à Orsay.

2018-79 – INTERCOMMUNALITE – RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES TRANSFERTS DE CHARGES – ANNEE 2018

Le Conseil municipal, par 26 voix pour, 7 abstentions (M. Raphaël, Mme Parvez, M. Roche, Mme Danhiez, M. Bernert, M. Redouane, Mme Chandon) :

- **Approuve** le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges de la Communauté d'agglomération Paris Saclay (CPS) du 15 novembre 2018.

2018-80 – INTERCOMMUNALITE – AUTORISATION DONNEE AU MAIRE DE SIGNER LA CONVENTION D'ADHESION AU SERVICE COMMUN « INGENIERIE TECHNIQUE »

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **Approuve** les termes de la convention d'adhésion de la Commune d'Orsay au service commun « ingénierie technique » proposé par la Communauté d'agglomération Paris-Saclay.
- **Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant, à signer les conventions de participation au service commun « ingénierie technique ».

2018-81 – FINANCES – RAPPORT ANNUEL 2017 – SOCIETE URBIS PARK – STATIONNEMENT COUVERT (PARCS DUBREUIL ET ILOT DES COURS)

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **Prend acte** du rapport annuel 2017 présenté par la société Urbis Park, filiale du groupe Transdev.
- **Précise** que la redevance due par la Société Urbis Park au délégant au titre de l'année 2017 s'élève à 40 500 € pour la partie fixe, à laquelle s'ajoute une prime d'intéressement sur le chiffre d'affaires de 7 914 €.

2018-82 – FINANCES – AVENANT N°3 – CONTRAT DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR L'EXPLOITATION DES PARCS DE STATIONNEMENT COUVERTS PAYANTS « DUBREUIL » ET « ILOT DES COURS » SOUS FORME D'AFFERMAGE

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'avenant n°3 au contrat de Délégation de Service Public des parcs de stationnement couverts payants Dubreuil et Ilots des Cours.

2018-83 – FINANCES – AUTORISATION A RECOURIR A UNE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR LA GESTION DES PARCS DE STATIONNEMENT COUVERTS « DUBREUIL » ET « ILOT DES COURS »

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **Autorise** Monsieur le Maire à recourir à une Délégation de Service Public pour l'exploitation des parcs de stationnement couverts Dubreuil et Ilots des Cours, sous forme de concession de service (de type affermage).
- **Approuve** les caractéristiques principales des prestations que devra assurer le délégataire.
- **Autorise** Monsieur le Maire à lancer une procédure de consultation selon les termes prévus au Code Général des Collectivités Territoriales.

2018-84 – FINANCES – ADHESION AU CONTRAT GROUPE D'ASSURANCE STATUTAIRE DU CENTRE INTERDEPARTEMENTAL DE GESTION

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **Décide** d'adhérer à compter du 1^{er} janvier 2019 au contrat d'assurance groupe (2019-2022) et jusqu'au 31 décembre 2022 en optant pour les garanties suivantes :

- **Agents CNRACL**

Décès	<input checked="" type="checkbox"/>	sans franchise
Accident du Travail	<input checked="" type="checkbox"/>	franchise : 0 jour fixe
Longue maladie/Longue durée	<input checked="" type="checkbox"/>	franchise : 0 jour fixe
Maternité	<input checked="" type="checkbox"/>	franchise : 0 jour
Maladie Ordinaire	<input type="checkbox"/>	

Pour un taux de prime de : **5.10%**

- **Prend acte** que la contribution financière due par les collectivités au titre de la gestion du contrat groupe a été fixée par le Conseil d'administration du CIG en sa séance du 27 mars 2017 de la manière suivante :

- De 1 à 50 agents : 0.12% de la masse salariale des agents assurés
- De 51 à 100 agents : 0.10% de la masse salariale des agents assurés
- De 101 à 250 agents : 0.08% de la masse salariale des agents assurés
- De 251 à 500 agents : 0.05% de la masse salariale des agents assurés
- De 501 à 2000 agents : 0.03% de la masse salariale des agents assurés
- Plus de 2001 agents : 0.01% de la masse salariale des agents assurés

Fixation d'une participation minimale de 30 euros, correspondant aux frais d'émission d'un titre de recette.

- **Prend acte** que les frais du CIG, qui s'élèvent à 0.08% de la masse salariale assurée, viennent en supplément des taux d'assurance ci-dessus déterminés.
- **Autorise** le Maire ou son représentant à signer le bulletin d'adhésion ainsi que la convention à intervenir dans le cadre du contrat groupe.
- **Prend acte** que la collectivité adhérente pourra quitter le contrat groupe chaque année sous réserve du respect du délai de préavis de six mois.

2018-85 – FINANCES – AUTORISATION D'UTILISATION DES CREDITS D'INVESTISSEMENT SUR LE BUDGET 2019 – BUDGET COMMUNE

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **Autorise** l'exécutif jusqu'à l'adoption du budget 2019 à engager, liquider et mandater les dépenses de la section investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget 2018, à l'exclusion des crédits afférents au remboursement de la dette.
- **Précise** que toutes les dépenses engagées avant le vote du budget dans les conditions définies, donnent lieu à ouverture rétroactive de crédits au budget primitif, comme il est indiqué dans le tableau suivant.
- **Précise** que tous les crédits correspondants seront inscrits au budget 2019 lors de son adoption.

SECTION INVESTISSEMENT DEPENSES	BUDGET 2018	DM 2018	TOTAL	1/4 CREDITS
20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	166 500,00 €	108 251,00 €	274 751,00 €	68 687,75 €
204 SUBVENTION D'EQUIPEMENT VERSEE	538 056,00 €	-132 000,00 €	406 056,00 €	101 514,00 €
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	3 584 419,00 €	-245 217,00 €	3 339 202,00 €	834 800,50 €
23 IMMOBILISATIONS EN COURS	155 000,00 €	932 508,00 €	1 087 508,00 €	271 877,00 €
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	4 443 975,00 €	663 542,00 €	5 107 517,00 €	1 276 879,25 €

2018-86 – FINANCES – AUTORISATION D'UTILISATION DES CREDITS D'INVESTISSEMENT SUR LE BUDGET 2019 – BUDGET ASSAINISSEMENT

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **Autorise** l'exécutif jusqu'à l'adoption du budget 2019 à engager, liquider et mandater les dépenses de la section investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget 2018, à l'exclusion des crédits afférents au remboursement de la dette.
- **Précise** que toutes les dépenses engagées avant le vote du budget dans les conditions définies, donnent lieu à ouverture rétroactive de crédits au budget primitif, comme il est indiqué dans le tableau suivant.
- **Précise** que tous les crédits correspondants seront inscrits au budget 2019 lors de son adoption.

SECTION INVESTISSEMENT	BUDGET 2018	DM 2018	TOTAL	1/4 CREDITS
DEPENSES SERVICE ASSAINISSEMENT				
20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	300 000,00 €	0,00 €	300 000,00 €	75 000,00 €
23 IMMOBILISATIONS EN COURS	200 000,00 €	0,00 €	200 000,00 €	50 000,00 €
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	500 000,00 €	0,00 €	500 000,00 €	125 000,00 €

2018-87 – FINANCES – ADMISSION EN NON-VALEUR ET EN CREANCES ETEINTES DES CREANCES IRRECOUVRABLES – BUDGET COMMUNE 2019

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **Se prononce** favorablement sur l'admission en non-valeur de créances telles qu'elles figurent dans l'annexe n° 1 jointe. Ces créances irrécouvrables seront mandatées au compte 6541 pour un montant de 10 016,27 €.
- **Se prononce** favorablement sur l'admission en créances éteintes des créances telles qu'elles figurent dans l'annexe n° 2. Ces créances irrécouvrables seront mandatées au compte 6542 pour un montant de 3 842,46 €.

2018-88 – FINANCES – VERSEMENT D'AVANCE – SUBVENTION 2019 – BUDGET CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS)

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **Décide** d'attribuer une avance d'un montant de 150 000 € sur la subvention annuelle au CCAS.
- **Dit** que les crédits seront inscrits au budget primitif 2019.

2018-89 – FINANCES – VERSEMENT D'AVANCE – SUBVENTION 2019 – MAISON DE LA JEUNESSE ET DE LA CULTURE JACQUES TATI (MJC J. TATI)

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **Décide** d'attribuer une avance d'un montant de 84 000 € sur la subvention annuelle de la MJC.
- **Dit** que les crédits seront inscrits au budget primitif 2019.

2018-90 – FINANCES – VERSEMENT D'AVANCE – SUBVENTION 2019 – CLUB ATHLETIQUE D'ORSAY RUGBY CLUB (CAORC)

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **Décide** d'attribuer une avance d'un montant de 15 000 € sur la subvention annuelle du CAO Rugby Club.
- **Dit** que les crédits seront inscrits au budget primitif 2019.

2018-91 – FINANCES – SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES A PROJET : ATTRIBUTION DES AVANCES POUR LES COOPERATIVES SCOLAIRES – CLASSES DE DECOUVERTES

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **Vote** les subventions correspondant au versement des acomptes, au titre de l'année 2018, aux associations suivantes :
 - Coopérative scolaire de l'école élémentaire du Centre pour un montant de 8 273 € ;
 - Coopérative scolaire de l'école maternelle du Guichet pour un montant de 2 867 € ;
 - Coopérative scolaire de l'école élémentaire du Guichet pour un montant de 7 798 €.
- **Précise** que ces crédits, soit 18 938 euros, sont inscrits au budget primitif 2018.
- **Décide** de verser une avance correspondant à 60% du coût prévisionnel du prix des classes de découvertes 2018-2019, dans l'attente de l'attribution des subventions aux associations, au titre du budget 2019 :
 - Coopérative scolaire de l'école élémentaire du Centre pour un montant de 16 545 € ;
 - Coopérative scolaire de l'école maternelle du Guichet pour un montant de 5 734 € ;
 - Coopérative scolaire de l'école élémentaire du Guichet pour un montant de 15 595 €.
- **Précise** que le solde sera ajusté au regard du nombre de départs effectifs et fera l'objet d'une délibération spécifique d'attribution avant la fin de l'année scolaire 2018/2019.

2018-92 – FINANCES – INDEMNITE DE CONSEIL A MADAME LA TRESORIERE D'ORSAY AU TITRE DE L'ANNEE 2017

Le Conseil municipal, par 23 voix pour, 1 contre (Mme Thomas-Collombier), 7 abstentions (M. Raphaël, Mme Parvez, M. Roche, Mme Danhiez, M. Bernert, M. Redouane, Mme Chandon), 2 NPPV (M. Halphen, Mme France-Tarif) :

- **Décide** de verser à la Trésorière municipale, Mme Isabelle Bailloux, au titre de l'année 2017, une indemnité de conseil au taux de 50 %, soit 1 865,03 € euros, correspondant à son engagement et à son investissement personnels dans ses missions de conseils envers la commune.
- **Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif au versement de cette indemnité.

2018-93 – PERSONNEL COMMUNAL – CONVENTION D'ADHESION A LA CONVENTION DE PARTICIPATION A LA PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE 2019-2024

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **Prend acte** que l'adhésion à la convention de participation donne lieu à une contribution aux frais de gestion du CIG d'un montant annuel de 1 000 € pour l'adhésion à la convention (collectivité de 350 à 999 agents).
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer la convention de mutualisation avec le CIG.
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer la convention d'adhésion à la convention de participation et tout acte en découlant.
- **Prévoit** que les dépenses correspondantes seront imputées au chapitre 012.

2018-94 – PERSONNEL COMMUNAL – PARTICIPATION DE L'EMPLOYEUR A LA PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE DES AGENTS COMMUNAUX

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **Décide** de participer à la protection sociale complémentaire des agents municipaux :
 - dans le cadre de la labellisation pour la protection santé,
 - en souscrivant à la convention de participation retenue par le CIG de la grande couronne (groupe VYV),
- **Décide** de verser une participation mensuelle forfaitaire selon les modalités suivantes :

Salaire brut mensuel	Montant de la participation employeur santé	Majoration pour chaque enfant à charge	Montant de la participation employeur prévoyance
Tranche 1 : salaire brut mensuel inférieur ou égal à 1700 €	10 €	1,5 € par enfant	5 €
Tranche 2 : salaire brut mensuel supérieur à 1700 €	7 €		5 €

- **Dit** que cette participation sera versée aux fonctionnaires, titulaires et stagiaires, agents recrutés par voie de détachement au sein de la commune, agents contractuels de droit public et de droit privé recrutés sur un emploi permanent justifiant d'une ancienneté de plus de 3 mois, indépendamment de leur quotité ou taux de travail (temps non complet et temps partiel).
- **Précise** que ne pourront y prétendre les agents contractuels recrutés sur emplois non permanents (besoins occasionnels ou saisonniers, remplacements), les agents en disponibilité, les agents détachés auprès d'un autre employeur, les agents en congé parental ou encore les agents à temps non complet qui perçoivent une participation d'un autre employeur public.

- **Précise** que le versement de cette participation mensuelle forfaitaire sera effectuée à compter du 1^{er} janvier 2019.
- **Précise** que les dépenses correspondantes seront imputées aux chapitres 011 et 012.

2018-95 – ENFANCE, FAMILLES ET SOLIDARITES – RENOUELEMENT DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA COMMUNE D'ORSAY ET LE CESFO

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **Autorise** le Maire ou son représentant à signer la convention de partenariat avec le comité d'entraide Sociale de la Faculté d'Orsay.
- **Précise** que cette convention prend effet au 3 septembre 2018 pour une durée d'un an. Elle se renouvellera chaque année par tacite reconduction pour une durée ne pouvant excéder quatre ans.

2018-96 – JEUNESSE – TARIFICATION D'UNE FORMATION GENERALE BAF A ORGANISEE PAR LE SERVICE JEUNESSE AVEC L'ASSOCIATION UCPA

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **Approuve** l'organisation de la formation.
- **Autorise** le Maire ou son représentant à signer la convention de partenariat avec UCPA FORMATION.
- **Fixe** à 220 € la participation à la formation BAF A théorique 2019 par stagiaire inscrit auprès du Point Information Jeunesse.

2018-97 – DIRECTION DE L'AMENAGEMENT ET DE L'URBANISME – CESSION PAR LA VILLE DE LA PARCELLE AL 206 SITUÉE 87 RUE DE PARIS

Le Conseil municipal, par 31 voix pour, 2 abstentions (M. Raphaël, Mme Chandon) :

- **Approuve** la cession par la ville de la parcelle AL 206, d'une superficie de 1280 m², sise 87 rue de Paris à Orsay.
- **Prend acte** de l'identité de l'acquéreur, à savoir la société BBI (Blaise Bauduin Investissements) domiciliée 26 rue Madeleine Michélin 92200 Neuilly sur Seine.
- **Approuve** le prix de vente de 930 000€, hors droits et taxes.
- **Approuve** la prise en charge par l'acquéreur des frais afférents à l'acte.
- **Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant, à signer le compromis de vente, l'acte authentique de vente et tout autre document se rapportant à cette cession.
- **Précise** que le projet consiste à :
 - 1) Transformer l'ancien conservatoire en un immeuble de 4 logements (environ 350 m² de Surface de Plancher (SDP) en conservant le bâti existant comme exigé dans le Plan Local d'Urbanisme,

- 2) Transformer l'annexe en un logement d'environ 40 m² SDP,
- 3) Diviser puis céder un terrain à bâtir en vue de la construction d'une maison d'environ 200 m² de SDP à usage de logements étudiants, issu d'un détachement parcellaire d'une surface d'environ 550 m² de terrain.

2018-98 – DIRECTION DE L'AMENAGEMENT ET DE L'URBANISME – CESSIION PAR LA VILLE DE LA PARCELLE BA 420 SISE 10 AVENUE DU MARECHAL JOFFRE – IMMEUBLE DIT « LES CHARMILLES »

Le Conseil municipal, par 31 voix pour, 2 abstentions (M. Raphaël, Mme Chandon) :

- **Approuve** la cession par la Ville de la parcelle BA 420, d'une superficie de 848 m², sise 10 avenue du maréchal Joffre.
- **Prend acte** de l'identité de l'acquéreur, à savoir la SCI « Les Jardins d'Alfred », domiciliée 6 rue du Parc - 91 400 ORSAY.
- **Approuve** le prix de vente de 285 000€, hors droits et taxes.
- **Approuve** la prise en charge par l'acquéreur des frais afférents à l'acte.
- **Précise** qu'il sera inscrit une clause permettant le maintien de la pérennité commerciale du rez-de-chaussée pendant une durée minimale de 5 ans.
- **Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant, à signer le compromis de vente, l'acte authentique de vente et tout autre document se rapportant à cette cession.

2018-99 – SERVICES TECHNIQUES – AUTORISATION DE DEPOT D'UNE DEMANDE D'AUTORISATION DE CONSTRUIRE, D'AMENAGER OU DE MODIFIER UN ETABLISSEMENT RECEVANT DU PUBLIC (ERP) RELATIVE A LA CREATION D'UNE TROISIEME SALLE DE CINEMA – CINEMA JACQUES TATI

Le Conseil municipal, par 27 voix pour, 6 contre (M. Raphaël, Mme Parvez, M. Roche, M. Bernert, M. Redouane, Mme Chandon) :

- **Autorise** le Maire ou son représentant à déposer une demande d'autorisation de construire, d'aménager ou de modifier un établissement recevant du public (ERP) relative aux travaux dans le cadre de la réalisation d'une troisième salle au cinéma Jacques Tati et à signer tous les actes afférents à cette réalisation.

2018-100 - MOTION - MOTION DE SOUTIEN AUX SALARIES DU SERVICE PUBLIC DE RAMASSAGE DES ORDURES MENAGERES

Le Conseil municipal, par 27 voix pour, 6 NPPV (M. Raphaël, Mme Parvez, M. Roche, M. Bernert, M. Redouane, Mme Chandon) :

- **Fait part** de son soutien et de sa solidarité à l'ensemble des salariés.
- **Souligne** la dignité dont les employés font preuve et le respect qu'ils manifestent envers leurs interlocuteurs.
- **Demande** que le SIOM instruisse le cas échéant des pénalités à l'encontre de la société SEPUR pour les défaillances en matière de ramassage et pour l'absence de tri constatées.

- **Demande** le maintien des conditions de travail et de rémunérations pour l'ensemble des salariés, primes comprises, ainsi que la reprise de l'ensemble du personnel.
- **Demande** que soit pris l'engagement du maintien des salariés sur site.
- **Demande** qu'à défaut d'un protocole d'accord de sortie de crise juridiquement engageant, le SIOM étudie immédiatement les conditions de résiliation du contrat avec la société SEPUR et la possibilité de la mise en place à terme d'une régie directe.

La séance est levée à 22 heures 15

Orsay, le 20 DEC 2018

David ROS
Maire d'Orsay
Conseiller départemental de l'Essonne



Certifié exécutoire, compte tenu
de la publication le : 20 DEC 2018